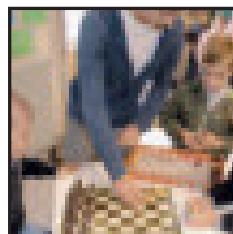
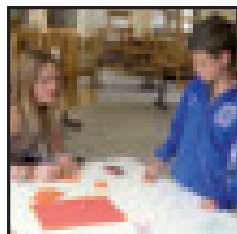


Réfléchir et agir collectivement



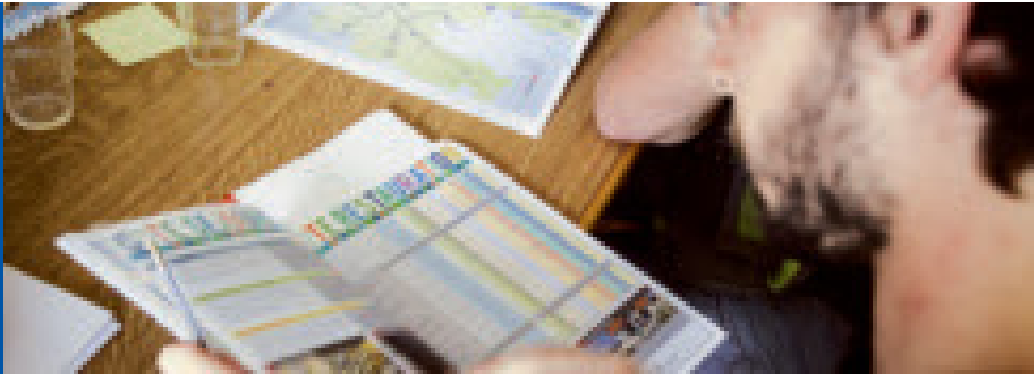
André Falcucci



« La libération authentique, qui est l'humanisation en marche, n'est pas une chose qu'on puisse déposer dans les hommes. Ce n'est pas une parole de plus, vide, mythifiante. C'est une praxis qui suppose l'action et la réflexion des hommes sur le monde pour le transformer. Précisons que lorsque nous défendons la praxis, la théorie de l'agir, nous ne sommes pas en train de proposer une dichotomie selon laquelle cet agir se diviserait en une étape de réflexion et une autre plus lointaine d'action. Action et réflexion, réflexion et action doivent entrer en jeu simultanément. »

*Paulo Freire
Pédagogie des opprimés*

Parmi les différents secteurs de l'intervention sociale, l'animation est très récente et elle est loin d'être stabilisée. Elle a souvent aussi été méprisée dans certains milieux qui assimilent facilement animateur et amateur, avec la même charge péjorative. Comme les termes de « jeunesse », « Éducation populaire », « animation » et « animateur » nous confrontent à des difficultés de définition, de contenus, de contours. Dans le vaste champ de l'animation socioculturelle et sportive, il y a beaucoup de confusion et d'ambiguïté à propos des statuts, des fonctions, des emplois... L'apparition des *nouveaux métiers de la ville* avait déjà augmenté ces indéfinitions. Gageons que la réforme des temps scolaires ne va pas contribuer à clarifier les choses, sauf si nous profitons de l'occasion pour y réfléchir activement.



Des statuts et des cadres d'emploi flous

L'animation a une histoire chaotique et des origines forts diverses. Il y a tout d'abord une « tradition » de travail en plus pour les enseignants et les détachés dans les comités d'entreprises, de « petits boulots » et autres emplois plus ou moins saisonniers (centres de vacances, centres de loisirs et classes transplantées) qui fait que le secteur de l'animation a été et reste souvent très marginal par rapport au droit du travail : animateurs dit bénévoles, vacataires ou volontaires.

De fait, une partie des interventions est réellement « provisoire » et limitée dans le temps. De plus, tous les animateurs de centres de loisirs ou de centres de vacances n'ont pas projet d'être animateur toute leur vie. Les étudiants qui s'engagent dans le soutien scolaire pendant quelques heures ne deviendront pas non plus tous des enseignants.

Le positionnement sera différent entre celui qui s'engage dans des actions d'animation comme dans n'importe quel petit boulot, pour se faire un peu d'argent et celui qui sera véritablement « volontaire », engagé dans ces pratiques par conviction, par militantisme. Le problème, c'est que des dispositifs qui avaient été mis en place pour des enseignants, des étudiants, des jeunes en insertion, par ailleurs affiliés à des caisses diverses pour l'ensemble de leurs cotisations, vont s'appliquer à des personnes qui n'ont pas d'autre activité. Cette situation est évidemment aussi le fruit de contraintes financières et il est un peu facile de reprocher aux employeurs du secteur de ne pas avoir de « vraie » politique sociale en faveur de leurs salariés. Services municipaux, associations, parfois très petites, structures mixtes plus ou moins bien définies, sont généralement dépendantes des finances publiques, voire de la générosité publique. Par définition, largement inscrites dans des logiques de « service social », ces structures sont naturellement consommatrices de ressources sans contrepartie commerciale. Il faudrait, pour les équilibrer sans subvention, faire payer le service qu'elles rendent au prix coûtant. Le résultat d'une telle démarche dans les quartiers populaires est aisément imaginable.

Un des moyens de réduire les coûts a donc été de fabriquer de l'exception, de la dérogation, de mettre en place des mesures souvent qualifiées de « provisoires »... Exonération de charges sociales, rémunération qualifiée d'indemnités ou création de statuts dérogatoires tels que les « jeunes volontaires », « Travaux d'Utilité Collective » et autres emplois jeunes, ces mesures avaient un caractère éminemment économique et de lutte contre le chômage des jeunes. Ces emplois ont malgré tout fréquemment joué un rôle de phase d'initiation. Pour ce qui est de sa structuration en termes de relations sociales, ce secteur se caractérise par une grande dispersion des employeurs, avec toutefois une importante partie constituée par les collectivités locales et par une très faible syndicalisation des salariés.

Il faudra bien pourtant parvenir à distinguer les différents statuts des personnes intervenant dans les divers dispositifs, mais la distinction « professionnels-volontaires » est loin d'épuiser la question et encore moins celle des financements.

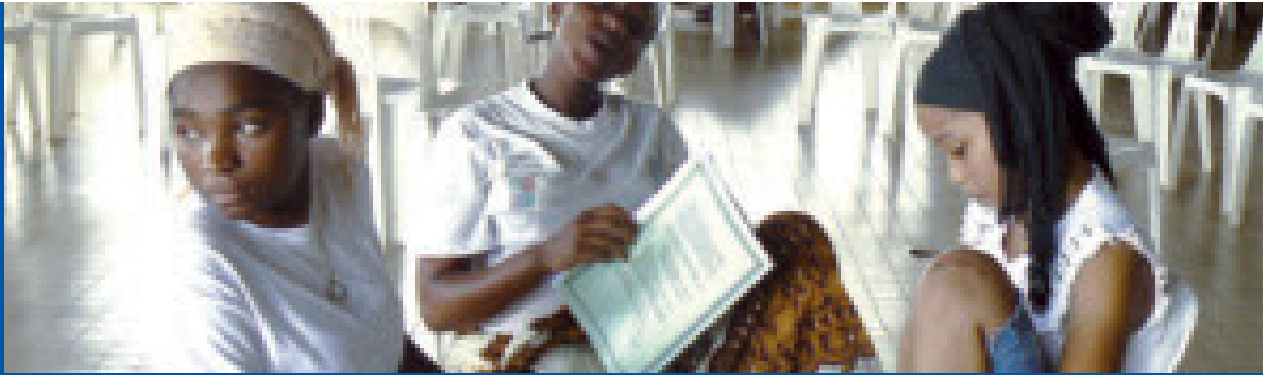
Nécessité de la formation

Quoiqu'il en soit, il n'est pas acceptable d'envoyer de jeunes « animateurs » gérer des situations difficiles, souvent avec des publics en difficulté, sans la moindre formation et quasiment sans soutien. Tous les intervenants devraient être formés. Même s'il s'agit de personnes réellement volontaires, une formation est indispensable dès lors que leur sont confiées des responsabilités éducatives et/ou sociales. Ainsi nous avons été confrontés aux « grands frères ». Cela pouvait constituer un bon statut de départ, à condition de ne pas y enfermer les gens et de leur donner immédiatement les moyens de faire évoluer cette image. La formation doit permettre une reconnaissance sociale et professionnelle. Nul ne peut rester « grand frère » toute sa vie. La « distanciation » seule peut permettre d'accéder à un positionnement professionnel. De fait, un jeune issu des quartiers populaires, bien encadré et formé peut devenir un excellent professionnel. De plus, son itinéraire positif peut contribuer à modifier les représentations de l'environnement vis-à-vis des jeunes, mais aussi, pour les jeunes eux-mêmes, sur la possibilité de parcours positifs.

C'est sans doute pour cela qu'il faut conserver une possibilité d'entrer dans la filière par un niveau de qualification bas. Elle permet à des jeunes peu formés quand ils ne sont pas tout simplement rétifs aux apprentissages scolaires mais engagés dans des pratiques sociales sur leur quartier, dans leur club sportif, forts d'une expérience sociale réelle, d'accéder à des emplois et à se professionnaliser réellement. Nous connaissons tous des itinéraires de ce type, de la préformation au niveau IV voire III et au-delà... *A contrario*, des formations exclusivement scolaires peuvent sembler peu adaptées à l'intervention dans des environnements difficiles.

Reste qu'à peine constituée, la filière « jeunesse et sport » qui était construite du niveau V au niveau II a été chamboulée. Dans un contexte de crise de la formation professionnelle, la question de la formation des animateurs reste entière : il devient nécessaire de repenser la place des associations d'Éducation populaire, de l'Éducation nationale, de l'université... sans oublier la question de la formation continue... Vaste chantier dont on ne voit pas très bien aujourd'hui qui aura le courage et les moyens de s'y atteler : quand les acteurs ne sont pas trop liés par leurs intérêts particuliers, ils sont paralysés par leur impuissance...





Penser en terme d'équipe...

Personne ne peut agir seul, en particulier dans les situations rencontrées dans les quartiers populaires où interviennent la majorité des animateurs. La personne qui posséderait toutes les qualités et les compétences requises pourrait faire passer *Superman* pour un drôle... Il faut donc penser à la constitution d'équipes, composées avec le souci de la « mixité » et de l'amalgame voire de l'articulation entre différents types de professionnels.

Depuis longtemps, on entend cette déclaration péremptoire : « Il n'y a pas de niveau V dans l'animation. » Certes ! Si le niveau V fait référence à des tâches de simple exécution, cela est vrai... Seulement, il se trouve que nombreux sont les employeurs qui embauchent à ce niveau. De fait, cet acteur particulier qu'est l'animateur peut intervenir à des niveaux différents. En relation avec la « professionnalisation », la hiérarchisation, les questions de statut, se pose la question de la complexité de ses tâches, de son autonomie, de ses responsabilités et il est sans doute nécessaire de rappeler qu'une tâche éducative n'est jamais simple et de simple exécution. Quel que soit son niveau d'intervention, l'animateur doit présenter les mêmes compétences. Ce qui va les différencier, ce sera l'étendue de son aire d'intervention, la durée de la prise en charge d'un public (la qualité de ce public), son degré d'autonomie, de responsabilité, l'importance des enjeux, la complexité de l'activité sur laquelle il va s'appuyer. Dans de nombreuses situations, on peut sans doute aborder cette question à partir de la notion de projet : très schématiquement, le premier niveau serait celui du projet d'activité (une animation pendant un temps court avec un groupe repéré, dans une structure stable et sous la responsabilité d'un « cadre » ; c'est en gros la situation de l'animateur de centre de loisirs), au responsable de projet de développement social local, responsable de l'action de multiples acteurs dans un quartier ou dans un « pays ». Mais là aussi, nous sommes confrontés à la polysémie du mot « projet » qui constitue un élément important de l'Éducation populaire. Que ne met-on aujourd'hui sous ce vocable ?

Un « éducateur »...

On a coutume de réserver aux seuls « éducateurs spécialisés » cette appellation. Animateurs et éducateurs spécialisés partagent pourtant cette vocation qui les distingue des autres professionnels présents sur un même site : médiateurs, agents de sécurité, assistants sociaux, personnels soignants. Est-ce que la distinction issue de l'histoire vaut toujours ? D'un côté, l'éducateur spécialisé s'adressant plus à des personnes et se situant plus sur le versant « psychologique » ; de l'autre, l'animateur, s'adressant plus à des groupes et se situant plus sur le versant « sociologique » ? Confrontés aux problématiques urbaines, ils ont tendance à se rapprocher. Les situations les plus simples et les plus facilement identifiables permettent de faire la distinction : l'éducateur spécialisé pour les publics très spécifiques (les institutions pour handicapés), les animateurs pour les publics « tout-venant » (le centre de loisirs). Il est aujourd'hui évident que dans de nombreuses situations la constitution d'équipes amalgamant les deux catégories est utile.

Un demiurge

L'animateur n'est-il pas avant tout un « inventeur de situations » ? Pour l'essentiel, son travail peut consister à créer des situations pour permettre aux personnes et aux groupes d'agir, d'intervenir sur leur environnement. Formulation simple mais qui recouvre une réalité très complexe. Quel que soit son degré d'autonomie, sa place dans l'équipe d'intervention, cet animateur, pour réaliser cet objectif, va devoir entrer en contact avec son public, gagner sa confiance – ou au moins être « reconnu ». Il lui faudra aussi conquérir cette reconnaissance auprès des autres catégories de la population, tisser un réseau, mettre en relation, favoriser les contacts, les rencontres, soutenir, accompagner, gérer des conflits... Il lui faut au minimum percevoir, comprendre les enjeux dans lesquels il évolue. Dès qu'il se trouve dans une situation de grande autonomie – pour ne pas dire de solitude – et de responsabilité, il lui faudra être capable de les découvrir, de les « révéler » (les rendre visibles), de les analyser, les modifier...

« Stratège », « être stratège, c'est donc avoir la capacité à organiser un projet, à gérer une situation, à mettre en relation... Être stratégique, c'est déterminer les moyens qui vont permettre de changer la situation de départ pour obtenir la réalisation de l'objectif... » C'est « l'animacteur stratégique » dont parle J.-C. Gillet. Son propos doit être moins d'agir que d'inciter et permettre aux autres d'agir. Au cours d'une rencontre sur les animateurs de quartier en 1994, Jacques Ladsous soulignait déjà : « Animer, ce n'est pas faire à la place de l'autre, c'est faire que l'autre soit capable de faire à son tour ». À la fois « bon » demiurge et Pygmalion, il doit permettre l'émergence d'acteurs à tous les niveaux, permettre leur expression, leur intervention, qu'il s'agisse de l'animation d'un jeu sur l'aire de sport, du quartier ou du projet de développement social du même quartier.

Enfin, il doit être détenteur de savoir faire, de connaissances techniques. Ces supports peuvent être des domaines des pratiques culturelles ou sportives ; ce n'est pas le choix qui manque. Ce sont aussi des compétences en matière de gestion, d'organisation, de communication.

Bref ! Qu'il s'agisse d'un projet d'activité pour un après-midi ou d'un projet de quartier pour une durée de deux ou trois ans, il doit être capable de « gérer un projet » et de permettre aux personnes concernées d'y prendre part à tous les niveaux.

Ces conceptions ne sont pas nouvelles. J'ai le souvenir de les avoir proposées avec d'autres « instructeurs » et soumises à de jeunes animateurs dit « de quartier » il y a une trentaine d'années en Essonne. Il s'agissait alors de former des « animateurs au pied des tours ».

Si tout n'est donc pas à réinventer, il est en revanche nécessaire d'installer durablement des procédures de transmission d'une culture professionnelle, des dispositifs de mutualisation et d'échange des expériences, des lieux qui permettent une continuité de la réflexion et de la conceptualisation des pratiques. La démarche de projet, la volonté de faire agir ensemble les « co-éducateurs » sur un quartier sont des thèmes déjà anciens. Ils restent d'actualité, ils sont même d'une actualité brûlante pour redonner une réalité à des pratiques éducatives de qualité, en particulier dans les quartiers populaires.

La reconnaissance des animateurs reste à construire et elle est sans doute utile dans bien des situations aujourd'hui. Elle ne se fera pas par miracle. Elle ne peut être que le fruit de mobilisations convergentes entre des responsables politiques, des employeurs et des salariés organisés et des militants engagés. ■